

DELIBERATION N° 2021-13

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 11 MAI 2021

Objet : Délibération relative à la proposition de deux UE optionnelles pour les cycles PEIP et Ingénieur de Polytech

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCQ en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Alexandre CAMINADA Directeur de Polytech Nice Sophia,

Adopte les UE optionnelles « Activités Culturelles et Artistiques » et « Activités Physiques et Sportives » telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés des membres en exercice.

Membres en exercice : 79

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 42

Abstentions : 1

Voix favorables : 41

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 11 mai 2021

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2021-11

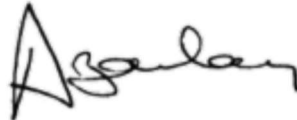
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 19 mai 2021

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 19 mai 2021

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation



Unité d'enseignement optionnelle

CREATION x d'une option

RENOUVELLEMENT

Intitulé de l'UE optionnelle	UE Activités Culturelles et Artistiques pour formation d'ingénieur UE semestrielle
Code APOGEE	<i>En cas de renouvellement</i>

Service Responsable	UCArts	- Tél :
Enseignant référent	Nom : GAERTNER Prénom : Julien	- Fax : - Mél : julien.gaertner@univ-cotedazur.fr

1- Thématique

- Sport
- Certifications
- Culture
- Préparation à l'insertion professionnelle
- Engagement étudiant (voir charte engagement)
- Pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement
- Prévention, santé

2- Objectif de l'UE optionnelle Activités Culturelles et Artistiques Polytech

Cette UE optionnelle « activités culturelles et artistiques » s'inscrit dans le besoin de mise en conformité au cadre de la certification de la Commission des Titres d'Ingénieur « L'école encourage et valorise les activités associatives, culturelles et sportives dans la formation des étudiants » (prérogative C.5.4.C) avec comme élément de mesure certifiée par le directeur de l'école « Contenu de la formation / Catégorie Culture / Heures encadrées par élève ? / Crédits ECTS attribués ? ».

Les objectifs de l'UE s'inscrivent dans la démarche de description des formations par compétence de la CTI (14 références). 5 compétences ont été sélectionnées pouvant correspondre à une ou plusieurs activités proposées, avec un niveau visé d'acquisition en fin de semestre ; le niveau de compétences est indiqué sur une échelle graduelle à quatre valeurs « non acquis », « notion acquise » (avoir une connaissance d'ensemble),

« compétence appliquée » (savoir agir sous la conduite d'un tiers) et « compétence maîtrisée » (savoir agir en autonomie et en conscience).

Cette UE pourra être acquise 3 fois au maximum sur la durée de la formation : 1 seule fois sur les deux années de PEIP et 2 fois sur les trois années de cycle ingénieur.

Compétence 5 : la capacité à effectuer des activités de recherche, fondamentale ou appliquée, à mettre en place des dispositifs expérimentaux, à s'ouvrir à la pratique du travail collaboratif. A travers les ateliers de conception et de réalisation de projets de création artistique, l'étudiant découvre de nouveaux concepts, de nouveaux outils et de nouvelles façons de travailler dans le cadre d'un projet créatif commun.

Niveau minimum visé : application

Compétences 8 et 9 : la capacité à identifier les responsabilités éthiques et professionnelles, à prendre en compte les enjeux des relations au travail, de sécurité et de santé au travail et de la diversité ; et l'aptitude à prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment par application des principes du développement durable. Par le questionnement sur le développement de la société moderne dans son ensemble, avec ses avantages et ses inconvénients, l'étudiant apprend à être à la fois spectateur, acteur et critique de son cadre de vie et de ses actes.

Niveau minimum visé : notion

Compétence 10 : la capacité à prendre en compte les enjeux et les besoins de la société. Les activités culturelles et artistiques pratiquées par l'étudiant lui permettent d'accéder à un patrimoine diversifié, et à des métiers atypiques, qui le sortent de sa zone de confort habituelle ; il apprend à porter un regard différent sur ce et ceux qui l'entourent pour mieux les comprendre.

Niveau minimum visé : notion

Compétence 12 : la capacité à entreprendre et innover, dans le cadre de projets personnels ou par l'initiative et l'implication au sein de l'entreprise dans des projets entrepreneuriaux. Par les projets qui lui sont confiés, créations artistiques ou études de cas dans un contexte culturel, l'étudiant est confronté à la nécessité de s'ouvrir, d'oser aller vers l'inconnu, pour innover, trouver des réponses ou des solutions à des situations qui le stimulent et l'obligent à s'impliquer profondément.

Niveau minimum visé : application

Compétence 14 : la capacité à se connaître, à s'autoévaluer, à gérer ses compétences (notamment dans une perspective de formation tout au long de la vie), à opérer ses choix professionnels. Par le choix de cette activité culturelle et artistique qui le sort du contexte des disciplines scientifiques et managériales, l'étudiant développe de nouvelles compétences et ressent de nouvelles émotions. Ainsi il apprend à se connaître, à se contrôler, à faire des choix, à s'adapter et à se construire de nouvelles perspectives.

Niveau minimum visé : application

Programme Pédagogique :

La présence en cours est indispensable puisque chaque séance contribue à la notation. Chaque activité correspond à 24 heures en présentiel de l'étudiant.e avec selon l'activité une part plus ou moins importante donnée à la réflexion, au questionnement, à l'intention et à la création.

Le programme se déroulera sur le campus de Sophiatech, sur d'autres campus d'UCA ou à l'extérieur, selon l'activité. Le FABLAB La Fabrique (ateliers avec machines et espaces de travail), le Learning Centre (espace ouvert modulable) et le parvis des Lucioles (espace gradiné extérieur avec scène) seront aussi utilisés pour les besoins des activités.

3- Planning

L'étudiant.e s'inscrit et participe à l'une des activités culturelles ou artistiques ci-dessous encadrée par des enseignants, personnalités ou artistes qualifiés pour un semestre dans la limite des places disponibles (environ 120, 20 x 6, maximum). L'école privilégiera l'inscription à l'UE des étudiant.e.s n'ayant pas encore effectué l'UE dans leur cursus pour permettre un accès à tous au moins une fois durant leur cursus.

La liste d'activités ci-dessous est un ensemble de pistes en discussion avec le directeur d'UCArts et sur lesquelles les contacts sont en cours ou à développer. Certaines activités se feront avec plusieurs intervenants.

1/ Théâtre de marionnettes (contact pris avec M. Ezequiel Garcia-Romeu)

Aborder les questions de l'intention artistique et de la dramaturgie, ainsi que celles plus pratiques, de la création de personnages avec un usage des outils techniques disponibles au FABLAB La Fabrique de Polytech (imprimantes 3D par exemple).

2/ Corps et danse contemporaine (contact à prendre avec La compagnie Humaine)

Travail sur le corps et la danse. Montage d'une pièce pour l'expression corporelle individuelle et en groupe, être confronté aux autres, apprendre à maîtriser son corps et ses expressions en groupe et en public.

3/ Cinéma d'animation (contact à prendre avec associations de cinéma « Il était un truc » et « Héliotrope »)

Travail sur les outils numériques de créations artistiques et de montage pour le cinéma d'animation avec une partie théorique et pratique sur le processus de création d'une œuvre audio-visuelle. Création de court métrage sous forme de clip, d'autoportrait, etc.

4/ Civilisation et interculturalité (contact à prendre avec EUR ODYSSEE, le CIV et Jean-Baptiste Pisano)

Aborder la culture à travers le prisme de l'histoire des civilisations, de leurs mouvements et de leurs brassages. Comprendre comment se construit et se développe une identité culturelle au sein d'un territoire.

5/ Ethique et développement (contact à prendre avec Florence Vanin)

Questionner sur l'éthique à travers la race, le genre, le rapport à l'environnement et aux autres espèces vivantes, l'usage des données et des réseaux numériques, etc. et faire le lien avec le développement de l'économie moderne.

6/ Arts graphiques (contact à prendre avec EAC et UnWhite It à Mouans)

Découverte et pratique de l'art contemporain à travers la peinture et le dessin et leur expression comme art urbain. Être confronté à différents types de réalisation et comprendre les éléments techniques. Concevoir et réaliser un projet de mur ou d'objet.

4- Modalités de contrôle des connaissances détaillées

Cette UE est évaluée en contrôle continu intégral sur un semestre donnant lieu à une note sur 20 ou à une notation de niveau sur une grille de compétences.

En fin de semestre, un jury composé du responsable de l'activité, de la directrice du département Langues et Humanités de Polytech, et du directeur d'UCArts se prononce sur l'engagement de l'élève et le niveau atteint pour chacune des 5 compétences et de la validation ou non de l'UE.

En cas de validation de l'UE, l'étudiant.e obtient 2 ECTS qui s'insèrent dans son cursus de formation.

4- Budget

Voir référentiel des activités accessoires

Nombre d'heures (prévisionnel) Total	Heures statutaires	Heures complémentaires	Ressources propres éventuelles (NB : joindre impérativement les documents attestant des ressources propres)
Les encadrements sont effectués par des enseignants, personnalités ou artistes qualifiés, validés par le directeur d'UCArts	UCArts proposera une partie des interventions à du personnel enseignant d'UCA	Estimation de 144HETD par semestre maximum en vacation	Oui, sur le budget de fonctionnement de l'école en fonction des projets établis avec UCArts (personnalités déjà prises en charge ou pas dans un cadre plus large).

Unité d'enseignement optionnelle

CREATION x d'une option

RENOUVELLEMENT

Intitulé de l'UE optionnelle	UE Activités Physiques et Sportives pour formation d'ingénieur UE semestrielle
Code APOGEE	<i>En cas de renouvellement</i>

Service Responsable	UCA Sport	- Tél :
Enseignant référent	Nom : MARTY Prénom : Olivier	- Fax : - Mél : olivier.marty@univ-cotedazur.fr

1- Thématique

- Sport
- Certifications
- Culture
- Préparation à l'insertion professionnelle
- Engagement étudiant (voir charte engagement)
- Pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement
- Prévention, santé

2- Objectif de l'UE optionnelle Activités Physiques et Sportives Polytech

Cette UE optionnelle « activités physiques et sportives » s'inscrit dans le besoin de mise en conformité au cadre de la certification de la Commission des Titres d'Ingénieur « L'école encourage et valorise les activités associatives, culturelles et sportives dans la formation des étudiants » (prérogative C.5.4.C) avec comme élément de mesure certifiée par le directeur de l'école « Contenu de la formation / Catégorie Sport / Heures encadrées par élève / Crédits ECTS attribués » (indicateur II.1).

Les objectifs de l'UE s'inscrivent dans la démarche de description des formations par compétence de la CTI (14 références). 5 compétences ont été sélectionnées avec le niveau visé d'acquisition en fin de semestre ; le niveau de compétences est indiqué sur une échelle graduelle à quatre valeurs « non acquis », « notion acquise » (avoir une connaissance d'ensemble), « compétence appliquée » (savoir agir sous la conduite d'un tiers) et « compétence maîtrisée » (savoir agir en autonomie et en conscience).

Cette UE pourra être acquise 3 fois au maximum sur la durée de la formation : 1 seule fois sur les deux années de PEIP et 2 fois sur les trois années de cycle ingénieur.

Compétence 6 : la capacité à trouver l'information pertinente, à l'évaluer et à l'exploiter : « compétence informationnelle ». L'étudiant.e présente les résultats d'une recherche documentaire liée à une activité physique et sportive sous forme synthétique avec un regard critique et personnel faisant état de ses connaissances (logique de l'activité, règlement, ressources sollicitées et principes d'efficacité).

Niveau minimum visé : application

Compétence 8 : la capacité à identifier les responsabilités éthiques et professionnelles, à prendre en compte les enjeux des relations au travail, de sécurité et de santé au travail et de la diversité. Par son engagement dans la pratique physique, l'étudiant.e apprend à développer durablement sa santé ; en développant ses ressources physiologiques, motrices, cognitives et psycho- sociales, il.elle améliore son bien-être, pour lui.elle et pour les autres.

Niveau minimum visé : application

Compétence 10 : la capacité à prendre en compte les enjeux et les besoins de la société. Les activités physiques sportives et artistiques vécues par l'étudiant.e lui permettent d'accéder à un patrimoine culturel dans lequel il se situe en tant que pratiquant mais aussi spectateur ou critique.

Niveau minimum visé : notion

Compétence 11 : la capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : exercice de la responsabilité, esprit d'équipe, engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes. Par son engagement dans les activités et dans différents rôles (adversaire, partenaire, observateur, arbitre, juge, conseil, aide, etc.), l'étudiant.e construit des comportements sociaux. Il.Elle développe la solidarité dans les pratiques physiques grâce aux échanges avec les autres qui apprennent ainsi à agir ensemble, à se connaître, à se confronter les un.e.s aux autres, à s'aider, à se respecter quelles que soient leurs différences.

Niveau minimum visé : application

Compétence 14 : la capacité à se connaître, à s'autoévaluer, à gérer ses compétences (notamment dans une perspective de formation tout au long de la vie), à opérer ses choix professionnels. Par son engagement dans les apprentissages, l'étudiant.e apprend à gérer sa pratique physique, seul.e et avec d'autres. Ainsi, il.elle sait s'échauffer de façon autonome, il.elle apprend à se connaître, à faire des choix, à se préparer, à conduire et réguler ses efforts.

Niveau minimum visé : notion

Programme Pédagogique :

La présence en cours est indispensable puisque chaque séance contribue à la notation. Chaque activité correspond à 20 heures en présentiel de l'étudiant.e.

Pratique :

Les séances proposent l'alternance :

- d'exercices de mises en situation dirigées permettant l'acquisition de fondamentaux techniques et tactiques dans les différentes activités
- de situations globales correspondant aux différentes activités (formes jouées)

Théorique :

A chaque séance, apport théorique portant sur les connaissances réglementaires, les processus à développer pour progresser dans l'activité

3- Planning

L'étudiant.e s'inscrit et participe à l'une des activités sportives ci-dessous encadrée par les enseignant.e.s d'UCA Sport pour un semestre dans la limite des places disponibles (environ 360 maximum). L'école privilégiera l'inscription à l'UE des étudiant.e.s n'ayant pas encore effectué l'UE dans leur cursus.

BADMINTON :

- mardi 18H30 20H00 – Gymnase Niki de St Phalle Valbonne - Cours encadrés - 28 places
- mardi 20h00 21H15 – Gymnase Niki de St Phalle Valbonne - Cours encadrés avec SKEMA - 14 places
- mercredi 18H30 20H15 – Gymnase Niki de St Phalle Valbonne - Cours encadrés - 28 places

BASKET-BALL :

- Lundi 20h30 -22h00 - Gymnase de l'Eganaude, Biot - Cours encadrés - 25 places

COURSE D'ORIENTATION : (mixte)

- jeudi 14H-16h00 - Parc du pin Montard (5mn du campus) - Cours encadrés - 25 places

FOOTBALL :

- mardi 20h30-22h00 - Terrain synthétique P. Bel, BIOT - Cours encadrés - 20 places

HANDBALL :

- mercredi 20h00-22h00 - Gymnase Niki de St Phalle - Cours encadrés - 30 places

NATATION :

- mercredi 19h45-21h15 – Centre Nautipolis Valbonne - Cours encadrés - 25 places

RUGBY :

- *MIXTE* : mardi 19h30-21h00 – Stade Gilbert Auvergne ANTIBES- Cours encadrés - 28 places

VOLLEY-BALL :

- jeudi 18h15-20h00- Gymnase des Bouilldes (CIV) - Cours encadrés - 36 places

YOGA : (mixte)

- Jeudi 13h15-14h45 - Salle de danse du SKEMA - Cours encadrés - 20 places

4- Modalités de contrôle des connaissances détaillées

Cette UE est évaluée en contrôle continu intégral sur un semestre donnant lieu à une note sur 20. La répartition entre la pratique et la théorie est de 70% pour la pratique et de 30% pour la théorie sous forme de rapport ou de questionnaire sur les connaissances abordées en cours.

Un jury composé du responsable de l'UE « activités physiques et sportives » et du/des responsables de l'activité pratiquée par l'étudiant.e atteste (i) du niveau atteint pour chacune des 5 compétences et (ii) de la validation ou non de l'UE.

En cas de validation de l'UE, l'étudiant.e obtient 2 ECTS qui s'insèrent dans son cursus de formation.

4- Budget

Voir référentiel des activités accessoires

Nombre d'heures (prévisionnel) Total	Heures statutaires	Heures complémentaires	Ressources propres éventuelles (NB : joindre impérativement les documents attestant des ressources propres)
Les encadrements sont effectués par les enseignant.e.s d'UCA Sport	Estimation de 150HETD à 200HETD sur l'année		Oui, sur le budget de fonctionnement de l'école en fonction des besoins qui seront transmis par UCA Sport.